



Contacts

Ville de Marseille :

Bureaux municipaux de proximité

de 8h30 à 11h30 et de 12h45 à 16h30

Liste disponible sur :

marseille.fr/mairie/service-de-proximite/les-bureaux-municipaux-de-proximite

Service chargé des inscriptions à la restauration scolaire

40 rue Fauchier 13002 Marseille

restauration-scolaire@marseille.fr

04 91 55 49 57 / 04 91 55 15 83 / 04 91 55 49 46

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

de 9h à 11h30 et de 13h30 à 15h30

Mercredi de 9h à 11h30

Service chargé du suivi des troubles et allergies alimentaires

04 91 55 15 17 / 04 91 55 16 04

restauscolregime@marseille.fr

Service chargé du suivi des Accompagnements d'Enfants en situation de Handicap

04 91 55 92 44

suiviaeh@marseille.fr

Allô Mairie 3013

superminot.marseille.fr

SODEXO

sohappy.fr



Ville de Marseille © AdobeStock - Imprimerie municipale de Marseille - Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement.

INSCRIPTION À LA CANTINE EN LIGNE POUR LA RENTRÉE 2023-2024



dès aujourd'hui
sur superminot.marseille.fr

INSCRIPTION À LA CANTINE

Rentrée scolaire 2023-2024

Pour la rentrée 2023-2024, votre tarif est automatiquement reconduit si vous aviez des enfants inscrits à la cantine lors de l'année scolaire 2022-2023. Vous n'avez donc aucune démarche à réaliser en dehors des commandes mensuelles de repas. Cependant si votre situation familiale et/ou financière a changé (naissance d'un enfant, baisse de revenus, etc.) et que vous pensez pouvoir bénéficier d'une réévaluation de votre tarif, merci de contacter le service chargé des inscriptions à la restauration scolaire, les coordonnées sont au dos de ce document.

Si vous n'aviez pas d'enfant inscrit à la cantine durant l'année scolaire 2022-2023, l'inscription se fait directement en ligne sur superminot.marseille.fr ou au 40 rue Fauchier 13002 Marseille ou encore dans les bureaux municipaux de proximité (liste des bureaux sur www.marseille.fr/bmdp)

Une inscription en 4 étapes !

Dès aujourd'hui, si votre enfant est déjà préinscrit à l'école, procédez rapidement et simplement à son inscription à la cantine.

1. Connectez-vous sur superminot.marseille.fr

Utilisez votre code Superminot et votre mot de passe pour vous connecter.

Si vous avez oublié votre code et/ou mot de passe, **ne créez pas un nouveau compte !** Envoyez simplement un mail à admin-superminot@marseille.fr, pour bénéficier d'une aide à la connexion.

2. Faites votre inscription

Dans le menu en haut de la page, cliquez sur la catégorie "**Restauration**", puis sur le bouton "**S'inscrire à la cantine**".

La liste de vos enfants apparaît, cliquez sur le bouton "**Faire une demande d'inscription**".

Sur cette page, vous pourrez :

- **mettre à jour vos informations personnelles.**

N'oubliez pas de saisir votre numéro d'allocataire CAF si vous en possédez un, cela permettra le calcul de votre tarif pour la restauration scolaire

- **transmettre votre dernier avis d'imposition** (dans le cas où vous n'avez pas de numéro d'allocataire CAF)

3. Validation de votre dossier

Une fois votre démarche en ligne terminée, vous recevrez dans un délai d'environ 21 jours, une confirmation par mail de l'inscription de votre enfant.



Vous ne parvenez pas à vous inscrire ? Plusieurs possibilités :

- **Votre enfant est préinscrit dans une école mais vous rencontrez des difficultés d'utilisation du site internet Superminot :**

- appelez Allô Mairie au 3013 pour être mis en relation avec le service de la Restauration Scolaire qui vous indiquera la marche à suivre
- procédez à l'inscription dans un Bureau municipal de proximité de 8h30 à 11h30 et de 12h45 à 16h30 ([liste disponible sur www.marseille.fr/bmdp](http://www.marseille.fr/bmdp))
- effectuez l'inscription auprès du service de la Restauration Scolaire au 40 rue Fauchier 13002 Marseille - restauration-scolaire@marseille.fr - Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 15h30, mercredi de 9h à 11h30.

- **Votre enfant a des allergies alimentaires et/ou doit bénéficier d'un menu particulier*** : contactez le service chargé du suivi des troubles et allergies alimentaires au 04 91 55 15 17 ou au 04 91 55 16 04, ou par mail : restauscolregime@marseille.fr

- **Votre enfant est en situation de handicap et doit disposer d'une prise en charge spécifique*** : contactez le service chargé du suivi des Accompagnants d'Enfants en Situation de Handicap au 04 91 55 92 44 ou par mail via suiviaeh@marseille.fr

4. Commandez vos repas :

Pour commander chaque mois vos repas auprès de Sodexo, vous pouvez :

- vous rapprocher de la responsable de la cantine de votre enfant
- utiliser l'application So Happy ou le site Internet www.so-happy.fr

*Plus d'informations sur marseille.fr/education/ecoles-primaires/restauration-scolaire